

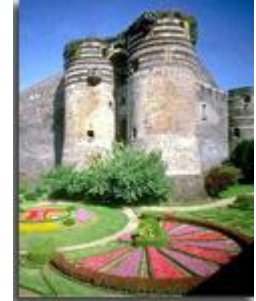
## L'allergie « à tous les coins de rue ! » (Source : JIM.fr)

Du 16/10/2008 au 18/10/2008 - Angers (France)



Des fauteuils ou des bottes « empoisonnés », aux allergies aux téléphones portables (nickel), en passant par les allergies aux cosmétiques « bio », ou encore au caoutchouc.

On peut se demander s'il existe des produits sans risque ! « Oui » répondent A. Pons-Guiraud et son équipe, qui innocentent, pour leur part, à l'aide d'une étude clinique, les... parfums des lessives !



## Un site internet consacré aux dermatites des plantes ! (Source : JIM.fr)

Publié le 04/12/2008



Les compétences en botanique des allergologues sont souvent insuffisantes pour établir un diagnostic de phytodermatose plus précis que celui de dermatite des prés. Un site internet, librement accessible, consacré aux dermatites de contact provoquées par les plantes va peut-être changer les choses...

Botaderma.com est un site internet né de l'association entre un dermatologue et un botaniste.

On y trouve répertoriées les plantes responsables de dermatites de contact. Les ouvrages ou sites consacrés aux phytodermatoses, mais aussi les publications référencées dans medline, ont permis d'établir des fiches individuelles pour chaque plante. Deux moteurs de recherche multicritères, l'un botanique (localisation géographique, époque de l'année, météo...), l'autre clinique (durée d'apparition des lésions, aspect clinique, topographie et extension des lésions...) permettent d'obtenir une liste de plantes potentiellement suspectes. Le patient peut, par ailleurs, reconnaître la plante responsable grâce aux photos présentes sur le site.

Le site internet sera mis à jour régulièrement en fonction des études publiées sur le sujet et des remarques des utilisateurs.

Les initiateurs de ce projet souhaitent qu'il soit une aide à la mise en place d'une future phytovigilance.

Dr Geneviève Démonet

*Rzeznik J-C : Botaderma.com : un site internet consacré aux dermatites des plantes. 29e cours d'actualisation en dermato-allergologie (Angers) : 16-18 octobre 2008.*

## Le téléphone portable : source émergente d'allergie ? (Source : JIM.fr)

Publié le 04/12/2008



Des auteurs, du CHU de Toulouse, rapportent 2 cas d'eczéma, de localisation pré-auriculaire et du pavillon de l'oreille droite, observées chez 2 jeunes femmes droitières, âgées de 20 et 24 ans, survenus quelques semaines après avoir utilisé, 1 heure quotidiennement au moins, un nouveau téléphone portable. Ces 2 femmes avaient signalé une intolérance aux bijoux fantaisie ; les tests épicutanés effectués chez l'une d'entre elles étaient positifs au nickel, le test au diméthylglyoxime s'est avéré positif au niveau de la partie du téléphone en contact avec la peau. Le changement de modèle de téléphone a permis la guérison.

Ils relèvent, dans la littérature, les 2 premiers cas de sensibilisation au téléphone portable, liée à la présence de nickel, rapportés en 2000 au Japon, ainsi que 2 autres cas (2007), féminins eux aussi, d'expression clinique

proche des 2 cas observés à Toulouse. Ces données devraient, selon les auteurs, « inciter à rajouter les appareils électroniques type téléphone portable dans la liste des produits concernés par la directive européenne sur le nickel ».

Dr Julie Perrot

*Genillier-Foin N et Giordano-Labadie F : Allergie de contact au nickel et téléphones mobiles. 29e Cours d'actualisation en dermatologie-allergologie (Angers) : 16-18 octobre 2008.*

## Quel risque allergique pour les cosmétiques bio ? (Source : JIM.fr)

Publié le 04/12/2008



Le choix et le contrôle rigoureux des ingrédients définissent le caractère bio d'un produit. Cependant la qualité des composants et leur caractère « naturel » ne sont pas une garantie d'innocuité...

La cosmétologie «bio» utilise des produits issus de la phytothérapie : huiles végétales, eaux florales, cires et beurres. Il n'y a pas de législation européenne standardisée pour ces produits. La certification «bio» est contrôlée par des organismes indépendants («Ecocert », «Cosmébio écologique et biologique», «Nature et progrès », «Qualité France») et ne garantit que l'absence de produits non autorisés et le pourcentage minimal d'ingrédients naturels et «bio ». Cependant, le respect du cahier des charges n'est pas rendu public. On peut, par ailleurs, trouver des additifs, des conservateurs et des produits de synthèse dans des cosmétiques étiquetés « bio ».

De nombreuses plantes sont toxiques ou allergisantes. Un produit peut donc être tout à la fois «bio» et provoquer une réaction allergique... Ainsi, la substitution des conservateurs de synthèse par des huiles essentielles ou par l'alcool n'est pas toujours innocente et peut provoquer irritation et allergies. Lorsqu'elles s'oxydent, les huiles essentielles peuvent produire des composés fortement sensibilisants. Dans certaines huiles essentielles, on peut trouver jusqu'à 16 des 26 allergènes devant figurer obligatoirement sur l'étiquette...

Le risque allergique est sans rapport avec le risque sanitaire et toxique. Un aliment « bio » peut déclencher une allergie tout comme un cosmétique « bio ». Pour les allergènes, il n'existe pas de barrière entre le naturel (et donc le « bio ») et le synthétique...

Dr Geneviève Démonet

*Guillet-Oyhenart M : Le «Bio» : réflexion sur les avantages et les risques en allergologie. 29e cours d'actualisation en dermatologie-allergologie (Angers) : 16-18 octobre 2008*

## Du lys des Incas au « tulip fingers » (Source : JIM.fr)

Publié le 04/12/2008



Une équipe du CHU de Bordeaux rappelle à travers un cas de « tulip fingers » que diverses fleurs et plantes sont à l'origine de dermatoses professionnelles allergiques. Ce cas est celui d'une fleuriste âgée de 32 ans, indemne d'antécédents allergiques personnels ou familiaux, venue consulter pour des lésions hyperkératosiques et fissuraires, très douloureuses, de la face et de la pulpe du pouce et de l'index de la main droite, apparues 3 mois plus tôt, et entraînant une gêne importante. Les données ne révèlent pas de contact avec les bulbes de tulipes ou de jacinthes, mais les auteurs relèvent la manipulation de fleurs coupées, parmi lesquelles le gerbera, les chrysanthèmes et l'astroemeria. C'est au contact de celle-ci, encore dénommée lys du Pérou ou lys des Incas, que la batterie de test effectuée a attribué la réaction cutanée.

Les auteurs rappellent encore que l'astroemeria peut être responsable d'eczéma de contact, plus rarement de réactions de type immédiat, d'urticaire de rhino-conjonctivite et d'asthme, et attirent l'attention sur la nécessité d'une prévention adaptée, faisant notamment appel au port de gants en nitrile ; ceux en vinyle, perméables aux allergènes en cause, n'ayant pas d'effet protecteur.

Dr Julie Perrot

*Chamaillard M et coll. : « Tulip fingers » dus à l'alstroemeria. 29e Cours d'actualisation en dermato-allergologie (Angers) : 16-18 octobre 2008*

## La chronique du fauteuil empoisonné... (Source : JIM.fr)

Publié le 04/12/2008



L'histoire commence par deux observations originales d'allergie de contact...

La première est celle d'un homme de 77 ans vu pour un eczéma des régions postérieures du corps et des avant-bras, très prurigineux et résistant à la corticothérapie locale. Le patient avait acheté 2 mois plus tôt 2 fauteuils relax d'origine chinoise (Conforama). L'un des fauteuils avait, sous le revêtement en microfibras, un petit sachet de poudre blanche anti-moisissures présentant l'inscription "Mouldproof agent. Do not eat". Le malade ne s'est plus servi du fauteuil et l'eczéma a disparu...

La deuxième observation est celle d'un mulhousien de 62 ans ayant développé un eczéma sévère du dos, résistant également aux corticoïdes locaux ; il avait, lui aussi, 2 canapés d'origine chinoise achetés 2 mois plus tôt dans la même chaîne de distribution. Il guérissait en ne s'asseyant plus dans ces meubles.

Or, les finnois et les britanniques avaient déjà signalé des cas similaires...

Des tests épicutanés ont donc été réalisés avec la batterie standard européenne, mais aussi avec une batterie d'acrylates et le diméthylfumarate (DMF). Un seul produit était positif : le DMF à 1 % dans la vaseline (avec un aspect de bulle à hypopyon au centre d'une réaction eczématisée) et à 0,1 % dans l'éthanol.

L'enquête allergologique a été menée rapidement grâce à la circulation de l'information (congrès, réseaux locaux et Revidal-GERDA) et plusieurs cas similaires ont été signalés dans la région nancéenne, en Alsace, à Bordeaux et en Belgique. Les médias locaux et nationaux ont ensuite diffusé l'information et ont permis l'identification de nouveaux cas.

Le DMF présent dans les sachets de poudre était utilisé comme antifongique. Cette poudre blanche est volatile et peut se diffuser au travers des tissus. \*

Cet allergène méconnu est un irritant fort par voie locale. Il était employé par voie générale dans le psoriasis. Il ne faut pas le tester pur, ni tester la poudre contenue dans les sachets en raison d'une sensibilisation active possible.

Sa présence a également été signalée dans des bottes et des pantoufles toujours d'origine chinoise... Une patiente a ainsi été hospitalisée une semaine à Angers pour un eczéma aigu du pied droit (pendant le congrès du GERDA !). D'après le Dr Avenel –Audran « les bottes fabriquées en Chine contenaient un petit sachet qui ressemblait beaucoup à ceux retrouvés dans un fauteuil. » Des tests devraient être pratiqués. A suivre.

\*A ne pas confondre avec les sachets au gel de silice également absorbant d'humidité mais non nocif.

Dr Geneviève Démonet

*Le Coz C et Fritsch C : Le fauteuil empoisonné : premiers cas français d'une épidémie européenne d'eczéma de contact à des fauteuils et canapés. 29e cours d'actualisation en dermato-allergologie (Angers) : 16-18 octobre 2008.*

## L'allergie (même) à la neurostimulation électrique transcutanée (Source : JIM.fr)

Publié le 04/12/2008



Des auteurs, du Centre hospitalier Jean Monnet d'Épinal, rapportent un cas d'eczéma allergique lié à la neurostimulation électrique transcutanée (TENS). Cet eczéma, dû aux acrylates contenus dans le gel des électrodes, est survenu chez une femme âgée de 49 ans, indemne d'antécédents allergiques, traitée par TENS pour sciatalgies

rebelles, liées à une arachnoïdite. L'utilisation d'électrodes dépourvues d'acrylates a permis de poursuivre la TENS, sans réaction allergique.

Les auteurs rappellent que l'eczéma induit par les électrodes de TENS peut être dû au gel (propylène glycol, acrylates) ou au contenu des électrodes (nickel, mercaptobenzothiazole) ; l'identification de l'allergène responsable permettant la poursuite de la TENS, en évitant le recours à des traitements médicamenteux sources d'effets secondaires fréquents.

Dr Julie Perrot

*Beaudoin E et coll. : Eczéma aux acrylates des électrodes de neurostimulation transcutanée. 29e Cours d'actualisation en dermato-allergologie (Angers) : 16-18 octobre 2008*

## Attention à la crème laluset® dans l'ulcère de jambe ! (Source : JIM.fr)

Publié le 04/12/2008



Les topiques médicamenteux sont à l'origine d'allergie de contact, avec un risque particulièrement élevé chez les patients ayant un ulcère de jambe. Une crème à l'acide hyaluronique utilisée depuis 2 ans dans le traitement des plaies suintantes (et en particulier les ulcères de jambe) semble ne pas échapper à la règle...

Six cas d'eczéma aigu ont en effet été rapportés chez 4 femmes et 2 hommes âgés de 87 ans en moyenne. La crème cicatrisante était prescrite pour des ulcères de jambes (4 cas), une plaie traumatique (1 cas) ou une xérose cutanée (1 cas).

Les 6 malades ont été testés avec une batterie standard, ainsi qu'avec une batterie « ulcère de jambe » chez les 4 patients concernés.

Les 6 patients avaient des tests positifs à ++ ou +++ pour la crème lors des lectures à 48 heures et à 96 heures. Quatre patients étaient polysensibilisés (Baume du Pérou, fragrance mix, budésonide, lanoline, amerchol L101, alcool cétostéarylique, parabens).

Les composants de la crème ont été testés. La responsabilité a été imputée au déhydroacétate de sodium à 3 % dans 4 cas et au lanette SX dans 2 autres cas. Le dernier patient n'a eu aucune réaction avec le détail des ingrédients.

C'est la première fois qu'une allergie de contact à ce topique est rapportée. Ce n'est certainement pas la dernière ! Il faut donc penser à tester cette crème lors du bilan allergologique des ulcères de jambe. Le responsable de la sensibilisation n'est pas le principe actif, l'acide hyaluronique, mais le déhydroacétate de sodium pourtant généralement bien supporté dans les cosmétiques. L'application de ce conservateur sur une peau lésée tout comme la présence du polyéthylène glycol dans la composition de la crème pourraient favoriser la sensibilisation.

Dr Geneviève Démonet

*Milpied-Homs B et coll. : Eczéma de contact à la crème laluset® : le déhydroacétate de sodium est souvent l'allergène responsable. 29e cours d'actualisation en dermato-allergologie (Angers) : 16-18 octobre 2008.*

## Dermatite allergique au caoutchouc en milieu professionnel en Tunisie (Source : JIM.fr)

Publié le 04/12/2008



L'eczéma au caoutchouc serait, en Tunisie, l'une des affections dermatologiques indemnisables les plus fréquentes en milieu de travail.

C'est ce qui ressort d'une enquête rétrospective qui a porté, à Sousse, sur un échantillon de 49 observations de patients, 27 hommes et 22 femmes, âgés de  $40,67 \pm 10,87$  ans, ayant eu une sensibilisation à un ou plusieurs

allergènes du caoutchouc. L'analyse montre que ces sont le secteur du bâtiment travaux publics et celui de l'hôtellerie qui étaient les plus concernés. La dermatite allergique semblait due le plus souvent à la manipulation de gants et de bottes en caoutchouc (38,8 % des cas) ; les agents d'entretien et de ménage étant le plus fréquemment touchés.

La polysensibilisation était le fait de 81,6 % des cas, les allergènes le plus souvent en cause étant la paraphénylène diamine (38,8 %) et le thiuram mix (32,7 %).

Dr Julie Perrot

*Majdoub H et coll. : Dermatite de contact allergique au caoutchouc : Résultats d'une étude épidémiologique. 29e Cours d'actualisation en dermato-allergologie (Angers) : 16-18 octobre 2008.*

## Les parfums des lessives sont innocentés ! (Source : JIM.fr)

Publié le 04/12/2008



Les détergents textiles sont souvent accusés d'être responsables d'allergies cutanées par l'intermédiaire des parfums qu'ils contiennent. Mythe ou réalité ?

Une étude clinique a été menée chez 36 patients connus pour leur allergie à un des 2 allergènes fréquemment employés dans les lessives et les assouplissants textiles : l'isoeugénol et l'hydroxyisohexyl-3-cyclohexène carboxaldéhyde (Lyréal®). La sensibilisation des patients avait été établie sur la positivité des tests épicutanés (++ ou +++ selon les critères de l'International Contact Dermatitis Research Group).

Huit patch-tests ont été réalisés : 4 tests sur Finn Chambers avec papier filtre imprégné de différentes dilutions de l'allergène (0,00001 %, 0,0001 %, 0,001 % et 0,01 % avec solvant éthanol-DEP3:1), 1 test sur Hill Top Chamber avec un morceau de coton imprégné de 150 µl d'allergène et 3 tests témoins (Hill Top et Finn Chambers contenant seulement le solvant et Hill Top chamber seule). Les lectures des tests ont été réalisées à 1 heure, à 48 heures (après retrait du patch) et à 96 heures.

Un seul test s'est révélé positif et 1 autre douteux. La concentration concernée était maximale et probablement très supérieure à celle de la lessive. Tous les autres tests ont été négatifs.

On a recherché, par une régression logistique alternée, un effet dose-réponse aux allergènes en fonction du temps de latence avant lecture des tests. Aucun lien entre le déclenchement d'une réaction allergique et les facteurs étudiés n'a été trouvé.

Ce travail prouve donc que, sur tissu lavé, et même chez des sujets qui y sont allergiques, les parfums contenus dans les lessives et assouplissants textiles ont des concentrations trop faibles pour provoquer une réaction allergique.

Dr Geneviève Démonet

*Pons-Guiraud A et coll. : Évaluation du risque de dermatite de contact chez des patients allergiques à l'isoeugénol ou le Lyréal®, composants fréquents des lessives et assouplissants textiles. 29e cours d'actualisation en dermato-allergologie (Angers) : 16-18 octobre 2008.*